

**Fiche de données de sécurité conformément à la réglementation (EU) No 453/2010**  
**CAZOTHANE**

**Date de révision : 20.12.2017**

**SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**

**1.1 Identificateur de produit**

Nom du produit : CAZOTHANE

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées : Produit phytosanitaire

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ**

M.CAZORLA, S.L.

C/ Aigueta, n° 4

17761 CABANES (Espagne)

Téléphone : +34 972 504443

Téléfax : +34 972 670734

Adresse e-mail : info@mcazorla.com

**1.4 NUMERO D'APPEL D'URGENCE**

Organisme / Société	Adresse	Téléphone
ORFILA		+33 1 45 42 59 59
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes CHRU, Hôpital Pontchaillou, Pavillon Clemenceau	2 rue Henri-le-Guilloux 35043 Rennes Cedex 09	+33 2 99 59 22 22
Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Rouen Hôpital Charles Nicolle	1, rue de Germont 76031 Rouen Cedex	
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de BORDEAUX CHU Pellegrin Tripode	Place Amelie Raba-Leon 33076 Bordeaux Cedex	+33 5 56 96 40 80
Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Grenoble CHRU Hôpital Albert Michallon	BP 217 38043 Grenoble Cedex 09	
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON	162, avenue Lacassagne Bâtiment A, 4ème étage 69424 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Sainte Marguerite	270 boulevard de Sainte Marguerite 13274 Marseille Cedex 09	+33 4 91 75 25 25
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48
Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Reims Hôpital Maison Blanche	45, rue Cognac-Jay 51092 Reims Cedex	
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de STRASBOURG Hôpitaux universitaires	1 Place de l'Hôpital BP 426 67091 Strasbourg Cedex	+33 3 88 37 37 37
Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng	Place du Docteur Baylac 31059 Toulouse Cedex	+33 5 61 77 74 47
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE	0 800 59 59 59
C.H.R.U	C.H.R.U	+33 3 83 22 50 50

**SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**La classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008 :**

Liquides inflammables - Catégorie 3 - H226

Toxicité aiguë - Catégorie 4 - Oral(e) - H302

Toxicité aiguë - Catégorie 4 - Inhalation - H332

Irritation oculaire - Catégorie 2 - H319

Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 - H317

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique - Catégorie 3 - Effets narcotiques.

- H336

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Catégorie 1 - H400

Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Catégorie 1 - H410

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

# Fiche de données de sécurité conformément à la réglementation (EU) No 453/2010 CAZOTHANE

Date de révision : 20.12.2017

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE:

R10

Nocif - R20/22

Irritant - R36/38

R43

R67

Dangereux pour l'environnement - R50/53

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément à la réglementation (EC) No 1272/2008 [CLP/GHS]:

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : ATTENTION

### Mentions de danger

H226 : Liquide et vapeurs inflammables.

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H332 : Nocif par inhalation.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Informations Additionnelles sur les Dangers

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### Conseils de prudence

P280 : Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

P301 + P312 : EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P305 + P351+ P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 : L'élimination du contenu/réceptacle doit être faite par un incinérateur approuvé ou autorisé ou par le moyen d'un autre appareil pour la destruction thermique.

**Contient** Meptyldinocap; Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène

Délai de rentrée : 48 heures

## 2.3 Autres dangers

donnée non disponible

## SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2 Mélanges

Ce produit est un mélange.

Num.de registre CAS/ N°CE / N° Index	Numéro d'enregistrement REACH	Concentration	Composant	Classification Règlement (CE) n°1272/2008
Numéro de Registre CAS 131-72-6 N°CE254-408-0 N°Index --	--	35.7%	Meptyldinocap	Flam Liq. 3 – H226 Acute Tox 4 – H332 Skins Sens 1B – H317 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 – H410

**Fiche de données de sécurité conformément à la réglementation (EU) No 453/2010**  
**CAZOTHANE**

**Date de révision : 20.12.2017**

<b>Num. de Registre</b> CAS Non disponible N°CE 918-811-1 N° Index --	01-2119463583-34	>50.0% - <60.0 %	>Hydrocarbures, C10, aromatiques <1% de naphthalène	STOT SE 3 – H336 Asp.Tox 1 – H304 Aquatic Chronic 2 H411
<b>Num.de Registre</b> CAS 68953-96-8 N° CE273-234-6 N°Index --	01-2119964467-24	<5.0 %	Acide benzènesulfonique, dérivés monoalkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium	Acute Tox.4 – H312 Skin Irrit. 2 – H315 Eye Dam. 1 – H318 Aquatic Chronic 2 H411
<b>Num. de register</b> CAS Non disponible N° CE922-153-0 N°Index --	01-2119451097-39	<5.0%	Hydrocarbures, C10-C13, aromatiques, <1% de naphthalène	Asp Tox. 1 – H304 Aquatic Chronic 2 – H411
<b>Num. de register</b> CAS 91-20-3 N° CE202-049-5 N°Index 601-052-00-2	---	<1.0%	Naphtalène	Acute Tox 4 – H302 Carc. 2 – H351 Aquatic Acute 1 – H400 Aquatic Chronic – 1 H410

Si présents dans ce produit, tous les produits non classifiés évoqués plus haut, et pour lesquels aucune valeur limite d'exposition professionnelle (OEL) spécifique au pays n'est indiquée sous Section 8, sont présentés comme des composants volontairement divulgués. Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## SECTION 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours

**Conseils généraux** : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.

**Inhalation** : Sortir la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler un Centre d'Urgence ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle; si le bouche à bouche est pratiqué, utiliser une protection (par exemple un masque de poche, etc.). Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour plus de conseils sur le traitement. Si la respiration est difficile, une personne qualifiée doit administrer de l'oxygène.

**Contact avec la peau** : Retirer les vêtements contaminés. Laver la peau avec du savon et beaucoup d'eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler le Centre Antipoison ou le médecin pour des conseils sur le traitement. Laver les vêtements avant de les remettre. Les souliers et autres articles en cuir contaminés ne pouvant être décontaminés doivent être éliminés de façon appropriée. Une douche de sécurité d'urgence adéquate doit être disponible dans la zone de travail.

**Contact avec les yeux** : Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement pendant 15 à 20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les verres de contact et continuer de rincer les yeux. Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement. Un lave-œil d'urgence adéquat doit être disponible dans la zone de travail.

**Ingestion** : Appeler immédiatement le Centre Antipoison ou un médecin pour avis sur le traitement. Si la personne peut avaler, lui donner à boire un verre d'eau par petites gorgées. Ne pas faire vomir sauf si le Centre Antipoison ou le médecin le demande. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Outre les informations figurant sous Description des premiers secours (ci-dessus) et les Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires (ci-dessous), les autres symptômes et effets sont décrits à la section 11: Informations toxicologiques.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Avis aux médecins** : Maintenir un degré adéquat de ventilation et d'oxygénation du patient.

L'apparition des symptômes respiratoires, y compris l'œdème pulmonaire, peut tarder. Les personnes ayant été exposées de façon importante doivent être mises sous observation de 24 à 48 heures en cas de détresse respiratoire. Aucun antidote spécifique. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient. Avoir la Fiche de Données de

Sécurité, et si possible, le contenant du produit ou l'étiquette avec vous lorsque vous appelez le Centre Antipoison ou le médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.

## **SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

### **5.1 Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés:** Brouillard ou fin jet d'eau pulvérisée. Extincteurs à poudre chimique. Extincteurs à dioxyde de carbone. Mousse. Il est préférable d'utiliser des mousses anti-alcool (de type A.T.C). Les mousses synthétiques universelles (y compris celles de type A.F.F.F.) ou les mousses à base protéinique peuvent fonctionner mais seront moins efficaces.

**Moyens d'extinction inappropriés:** donnée non disponible

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Produits de combustion dangereux:** Durant un incendie, la fumée peut contenir le produit d'origine en plus de produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants.

**Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion:** Dans un feu, l'émission de gaz peut faire éclater le contenant. L'application directe d'un jet d'eau sur des liquides chauds peut provoquer une émission violente de vapeur ou une éruption. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se déplacer sur de longues distances et s'accumuler dans les zones basses. Possibilité d'inflammation et/ou de retour de flamme. Lorsque le produit brûle, il dégage une fumée dense.

### **5.3 Conseils aux pompiers**

**Techniques de lutte contre l'incendie:** Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et empêcher tout accès non indispensable. Rester en amont du vent. Se tenir à l'écart des zones basses où des gaz (vapeurs) peuvent s'accumuler. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés et la zone affectée par l'incendie jusqu'à ce que le feu soit éteint et que tout danger de reprise soit écarté. Combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à distance sécuritaire. Envisager l'usage d'une lance sur affût télécommandée ou lance monitor, ne nécessitant pas une présence humaine. Retirer immédiatement tout le personnel au signal du dispositif de sécurité d'aération ou s'il y a une décoloration du réservoir. Les liquides en feu peuvent être éteints en les diluant avec de l'eau. Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau. Ceci peut propager le feu. Éliminer les sources d'inflammation. Déplacer le contenant hors de la zone de feu si cette manœuvre ne comporte pas de danger. Les liquides en feu peuvent être déplacés en les arrosant à grande eau afin de protéger le personnel et de réduire les dommages matériels. Si possible, contenir les eaux d'incendie. Sinon, elles peuvent provoquer des dommages à l'environnement. Consulter les sections 6 «Mesures à prendre en cas de rejet accidentel» et 12 «Informations écologiques» de cette fiche signalétique.

**Équipement de protection spécial pour les pompiers:** Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection contre les incendies (comprenant casque, manteau, pantalon, bottes et gants de pompier). Éviter tout contact avec ce produit pendant les opérations de lutte contre le feu. Si un contact est susceptible de se produire, revêtir une combinaison de protection contre le feu résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome. Si cet équipement n'est pas disponible, porter une combinaison de protection résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome et combattre l'incendie à distance. Pour l'équipement de protection nécessaire aux opérations de nettoyage à la suite de l'incendie, ou sans rapport avec un feu, consulter les sections appropriées.

## **SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:** Isoler la zone.

Empêcher le personnel non nécessaire et non équipé de protection de pénétrer dans la zone. Garder le personnel hors des zones basses. Rester en amont du vent par rapport au déversement. Aérer la zone de la fuite ou du déversement. Défense de fumer dans la zone. Danger d'explosion de vapeurs. Défense de pénétrer dans les égouts. Afin d'éviter un incendie ou une explosion, éliminer toutes les sources d'inflammation à proximité du déversement ou des émissions de vapeurs. Mettre à la terre et lier tous les contenants et l'équipement utilisé pour la manipulation. Pour des mesures de précautions additionnelles, consulter la section 7 «Manipulation». Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques». Les déversements ou les rejets dans les cours d'eau naturels devraient tuer les organismes aquatiques.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Si possible, contenir le produit déversé.

# Fiche de données de sécurité conformément à la réglementation (EU) No 453/2010

## CAZOTHANE

Date de révision : 20.12.2017

Pomper à l'aide d'un équipement antidéflagrant. Si disponible, utiliser de la mousse pour étouffer ou éteindre.

*Petits déversements:*

Absorber avec des matières telles que: Argile. Terre. Sable. Balayer le tout. Recueillir dans des contenants appropriés et bien étiquetés.

*Gros déversements:*

Contactez pour une assistance au nettoyage. Pour plus d'information, consultez la section 13 «Considérations relatives à l'élimination».

**6.4 Référence à d'autres sections:** Les références à d'autres sections ont été fournies dans les sous-sections précédentes (le cas échéant).

## **SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:** Tenir hors de portée des enfants.

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes. Ne pas avaler. Éviter tous contacts avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau. Laver soigneusement après manipulation. Conserver le récipient bien fermé. Utiliser avec une ventilation suffisante. Dans les zones de manutention et de stockage, il est interdit de fumer, d'utiliser des flammes nues ou des sources d'inflammation. Effectuer la mise à la terre et la liaison électrique de tout l'équipement. Les contenants, même ceux qui ont été vidés, peuvent contenir des vapeurs. Ne pas couper, percer, meuler, souder ni procéder à des opérations semblables sur un contenant vide ou à proximité d'un contenant vide. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se déplacer sur de longues distances et s'accumuler dans les zones basses. Possibilité d'inflammation et/ou de retour de flamme. Selon le type d'activité, l'usage d'équipements anti-étincelles ou antidéflagrants peut s'avérer nécessaire. Voir la Section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle»

**7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités:**

Stocker dans un endroit sec. Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients hermétiquement fermés en cas de non utilisation. Ne pas entreposer près de la nourriture, de produits alimentaires, de médicaments ou des approvisionnements d'eau potable. Réduire les sources d'inflammation telles que l'accumulation d'électricité statique, la chaleur, les étincelles ou les flammes au minimum.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):** Veuillez consulter l'étiquette du produit.

## **SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE**

### **8.1 Paramètres de contrôle**

Les limites d'exposition sont énumérées ci-dessous, si existantes.

Composant	Réglementation	Type de Liste	Valeur/Notification
Naphtalène	ACGIH	TWA	10 ppm
	ACGIH	TWA	SKIN
	91/322/EEC	TWA	50 mg/m <sup>3</sup> 10 ppm
	FR VLE	VME	50 mg/m <sup>3</sup> 10 ppm

LES RECOMMANDATIONS DE CETTE SECTION S'ADRESSENT AUX EMPLOYÉS DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION ET DU CONDITIONNEMENT. POUR LES ÉQUIPEMENTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION PERSONNELLE ADAPTÉS, LES APPLICATEURS ET LES MANUTENTIONNAIRES DOIVENT LIRE L'ÉTIQUETTE.

### **8.2 Contrôles de l'exposition**

**Mesures techniques :** Utiliser des mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeurs limites d'exposition, ni de guides applicables, utiliser une ventilation adéquate. Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

### **Mesures de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage:** Porter des lunettes étanches contre les agents chimiques. Les lunettes pour travaux chimiques doivent être conformes à la norme EN 166 ou à une norme équivalente.

### **Protection de la peau**

# Fiche de données de sécurité conformément à la réglementation (EU) No 453/2010 CAZOTHANE

Date de révision : 20.12.2017

**Protection des mains:** Utiliser des gants homologués EN 374 résistants aux produits chimiques: gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Polyéthylène. Ethylvinylalcool laminé ("EVAL"). Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). Caoutchouc styrène/butadiène. Viton. Exemples de matières acceptables pour des gants étanches: Butyl caoutchouc. Polyéthylène chloré. Caoutchouc naturel ("latex"). Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Pour un contact prolongé ou fréquemment répété, des gants de classe de protection 5 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 240 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. Pour un contact bref, des gants de classe de protection 3 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 60 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. **AVERTISSEMENT:** Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

**Autre protection:** Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération.

**Protection respiratoire:** Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeurs limites d'exposition, ni de guides applicables, utiliser un appareil de protection respiratoire homologué. Le choix d'un appareil respiratoire filtrant ou d'un appareil à adduction d'air à pression positive dépend de l'opération à effectuer et de la concentration possible du produit dans l'atmosphère. Pour les situations d'urgence, utiliser un appareil respiratoire autonome à pression positive approuvé. Utiliser l'appareil respiratoire filtrant homologué CE suivant: filtre combiné contre les vapeurs organiques et les aérosols, type AP2.

## Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir SECTION 7: Manipulation et stockage et SECTION 13: Considérations relatives aux mesures à prendre pour éviter des expositions environnementales excessives durant l'utilisation et l'élimination des déchets.

## SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

Etat physique .....	Liquide
Couleur .....	Jaune à brun
Odeur .....	Aromatique
Seuil olfactif .....	donnée non disponible
pH .....	4,8 1% CIPAC MT 75 (suspension aqueuse 1%)
Point/intervalle de fusion .....	Sans objet
Point de congélation .....	Aucune donnée d'essais disponible
Point d'ébullition (760 mmHg) .....	Aucune donnée d'essais disponible
Point d'éclair .....	53,6 °C <i>Pensky-Martens, coupelle fermée, ASTM D 93</i>
Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1) .....	Aucune donnée d'essais disponible
Inflammabilité (solide, gaz) .....	Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure .....	Aucune donnée d'essais disponible
Limite d'explosivité, supérieure .....	Aucune donnée d'essais disponible
Tension de vapeur .....	Aucune donnée d'essais disponible
Densité de vapeur relative (air = 1) .....	Aucune donnée d'essais disponible
Densité relative (eau = 1) .....	0,97 à 20 °C / 4 °C
Hydrosolubilité .....	émulsionnable
<b>Coefficient de partage:</b>	
noctanol/Eau .....	donnée non disponible
Température d'autoinflammabilité .....	340 °C <i>Méthode A15 de la CE</i>
Température de décomposition .....	Aucune donnée d'essais disponible
Viscosité cinématique .....	306,0 mm <sup>2</sup> /s à 40 °C
Propriétés explosives .....	Non <i>Impact mécanique à 20 cm</i>
Propriétés comburantes .....	Non

### 9.2 Autres informations

Densité du liquide ..... Aucune donnée d'essais disponible

**Fiche de données de sécurité conformément à la réglementation (EU) No 453/2010**  
**CAZOTHANE** Date de révision : 20.12.2017

Poids moléculaire ..... donnée non disponible

Tension superficielle .. 30 mN/m à 25 °C

N.B.: Les données physiques présentées ci-dessus sont des valeurs typiques et ne doivent pas être interprétées comme des spécifications.

## **SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

**10.1 Réactivité** : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

**10.2 Stabilité chimique** : Thermiquement stable aux températures typiques d'utilisation.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** : Polymérisation ne se produira pas.

**10.4 Conditions à éviter** : À des températures élevées, certains composants de ce produit peuvent se décomposer. La formation de gaz durant la décomposition peut provoquer une pression dans les systèmes en circuit fermé.

**10.5 Matières incompatibles** : Aucun(e) à notre connaissance.

**10.6 Produits de décomposition dangereux** : Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits. Des gaz toxiques sont libérés durant la décomposition.

## **SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

*Les informations toxicologiques sur ce produit ou ses composants sont dans cette section lorsque les données sont disponibles.*

### **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

#### **Toxicité aiguë**

##### **Toxicité aiguë par voie orale**

Faible toxicité par ingestion. L'ingestion accidentelle de petites quantités durant les opérations normales de manutention ne devrait pas provoquer de lésions; cependant, de grandes quantités ingérées peuvent en provoquer.

Comme produit.

DL50, Rat, femelle, 1 030 mg/kg

##### **Toxicité aiguë par voie cutanée**

Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives.

Comme produit.

DL50, Rat, mâle et femelle, > 5 000 mg/kg

##### **Toxicité aiguë par inhalation**

Une exposition excessive et prolongée aux brouillards peut provoquer des effets nocifs graves, et même la mort. Les signes et symptômes d'une exposition excessive peuvent comprendre: Effets anesthésiques ou narcotiques. Peut provoquer des effets sur le système nerveux central. Sueurs. Nausée et/ou vomissement. Peut provoquer un œdème pulmonaire (liquide dans les poumons).

La CL50 n'a pas été déterminée.

CL50, Rat, 4 h, poussières/brouillard, > 2 mg/l Estimation

#### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Un bref contact peut provoquer une légère irritation cutanée accompagnée d'une rougeur locale.

#### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Peut provoquer une irritation oculaire modérée.

Peut provoquer de légères lésions cornéennes.

#### **Sensibilisation**

A révélé la possibilité d'allergie de contact chez la souris.

N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.

**Fiche de données de sécurité conformément à la réglementation (EU) No 453/2010**  
**CAZOTHANE** **Date de révision : 20.12.2017**

Concernant la sensibilisation respiratoire:  
Aucune donnée trouvée.

**Toxicité systémique pour certains organes cibles(Exposition unique)**  
Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Toxicité pour certains organes cibles (Expositions répétées)**

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs:

Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:

Foie.

Contient un ou des composants qui, chez les animaux, ont provoqué des effets sur les organes suivants:

Voies respiratoires.

Poumons.

Tractus gastro-intestinal.

Thyroïde.

Voies urinaires.

Les niveaux de doses qui ont produit ces effets étaient plusieurs fois supérieures à tous ceux auxquels on s'attend d'une exposition due à l'utilisation.

**Cancérogénicité**

Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Dinocap. N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

**Téragénicité**

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: N'a provoqué ni malformations congénitales ni autres effets chez le fœtus, même à des doses ayant provoqué des effets toxiques chez la mère.

Pour le(s) composant(s) mineur(s): Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le fœtus à des doses toxiques pour la mère. N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

**Toxicité pour la reproduction**

Pour un (des) ingrédient(s) actif(s) similaire(s). Dinocap. Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.

**Mutagénicité**

Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs. Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

**SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

*Les informations écotoxicologiques sur ce produit ou ses composants sont dans cette section lorsque les données sont disponibles.*

**12.1 Toxicité**

**Toxicité aiguë pour les poissons.**

Matière très toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50 inférieures à 1 mg/L pour les espèces les plus sensibles).

**Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques**

CE50, Daphnia magna (Grande daphnie), Statique, 48 h, 0,00306 mg/l

**Toxicité pour toutes espèces sur le sol**

DL50 par voie orale, Anas platyrhynchos (canard colvert), > 486mg/kg poids corporel.

DL50 par voie orale, Apis mellifera (abeilles), 48 h, 84,8microgrammes/abeille

DL50 par contact, Apis mellifera (abeilles), 48 h, 90microgrammes/abeille

**Toxicité envers les organismes vivant sur le sol.**

**Fiche de données de sécurité conformément à la réglementation (EU) No 453/2010**  
**CAZOTHANE** **Date de révision : 20.12.2017**

CL50, Eisenia fetida (vers de terre), 14 jr, survie, 210 mg/kg

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Meptyldinocap

**Biodégradabilité:** La substance présente un potentiel de biodégradation très lente dans l'environnement, mais elle ne passe pas les essais OCDE/CEE de dégradation rapide.

Intervalle de temps de 10 jours : Echec

**Biodégradation:** 18,4 %

**Durée d'exposition:** 28 jr

**Méthode:** OECD Ligne directrice 301F ou Equivalente

### **Stabilité dans l'eau (demi-vie)**

, demi -vie, 30,4 jr, pH 7, Température de demi-vie 20 °C

### Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène

**Biodégradabilité:** Ce produit est intrinsèquement biodégradable. Il atteint plus de 20 % de biodégradation dans les tests de l'OCDE sur la biodégradabilité intrinsèque.

### acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium

**Biodégradabilité:** Aucune donnée trouvée.

### Hydrocarbures, C10-C13, aromatiques, <1% de naphthalène

**Biodégradabilité:** Pour un ou des produits semblables: Une biodégradation peut se produire dans des conditions aérobies (en présence d'oxygène). En se basant sur les normes rigoureuses des tests de l'OCDE, on ne peut considérer ce produit comme étant facilement biodégradable; cependant, ces résultats n'indiquent pas nécessairement que le produit ne soit pas biodégradable dans des conditions environnementales.

### Naphtalène

**Biodégradabilité:** Le produit devrait être facilement biodégradable.

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

### Meptyldinocap

**Bioaccumulation:** Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

**Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow):** 6,55 à 25 °C

**Facteur de bioconcentration (FBC):** 992 Lepomis macrochirus (Crapet arlequin) 28 jr

### Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène

**Bioaccumulation:** Pas de données disponibles pour ce produit. Pour un ou des produits semblables: Potentiel élevé de bioconcentration (FBC > 3000 ou Log Pow entre 5 et 7).

### acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium

**Bioaccumulation:** Aucune donnée trouvée.

### Hydrocarbures, C10-C13, aromatiques, <1% de naphthalène

**Bioaccumulation:** Pas de données disponibles pour ce produit. Pour un ou des produits semblables: Potentiel élevé de bioconcentration (FBC > 3000 ou Log Pow entre 5 et 7).

### Naphtalène

**Bioaccumulation:** Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

**Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow):** 3,3 Mesuré

**Facteur de bioconcentration (FBC):** 40 - 300 Poisson. 28 jr Mesuré

## 12.4 Mobilité dans le sol

### Meptyldinocap

Devrait être relativement immobile dans la terre (Koc > 5000).

**Coefficient de partage(Koc):** 58245

### Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène

Aucune donnée trouvée.

# Fiche de données de sécurité conformément à la réglementation (EU) No 453/2010

## CAZOTHANE

Date de révision : 20.12.2017

### acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium

Aucune donnée trouvée.

### Hydrocarbures, C10-C13, aromatiques, <1% de naphthalène

Aucune donnée trouvée.

### Naphtalène

Potentiel moyen de mobilité dans le sol ((Koc entre 150 et 500).

**Coefficient de partage(Koc):** 240 - 1300 Mesuré

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Meptyldinocap

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

### Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

### acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium

Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

### Hydrocarbures, C10-C13, aromatiques, <1% de naphthalène

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

### Naphtalène

Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

## 12.6 Autres effets néfastes

### Meptyldinocap

Cette substance n'est pas dans l'annexe 1 de la réglementation Européenne (CE) n° 2037/2000 relative aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

### Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène

Cette substance n'est pas dans l'annexe 1 de la réglementation Européenne (CE) n° 2037/2000 relative aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

### acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium

Cette substance n'est pas dans l'annexe 1 de la réglementation Européenne (CE) n° 2037/2000 relative aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

### Hydrocarbures, C10-C13, aromatiques, <1% de naphthalène

Cette substance n'est pas dans l'annexe 1 de la réglementation Européenne (CE) n° 2037/2000 relative aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

### Naphtalène

Cette substance n'est pas dans l'annexe 1 de la réglementation Européenne (CE) n° 2037/2000 relative aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

## SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les conteneurs conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification

**Fiche de données de sécurité conformément à la réglementation (EU) No 453/2010**  
**CAZOTHANE** **Date de révision : 20.12.2017**

correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur. Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

L'affectation d'un groupe déchet approprié EWC ainsi que d'un code déchet EWC propre à ce produit dépend de l'utilisation qui est faite de ce produit. Contacter les services d'élimination de déchets.

**SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**Classification pour les transports ROUTIERS et FERROVIAIRES (ADR/RID) :**

- 14.1 Numéro ONU ..... UN 1993
- 14.2 Nom d'expédition des Nations unies ..... LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Meptyldinocap, Hydrocarbure aromatique)
- 14.3 Classe ..... 3
- 14.4 Groupe d'emballage ..... III
- 14.5 Dangers pour l'environnement ..... Meptyldinocap

- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Prescription particulière 640E  
Numéro d'identification du danger: 30

**Réglementation pour le transport par mer (IMO/IMDG)**

- 14.1 Numéro ONU ..... UN 1993
- 14.2 Nom d'expédition des Nations unies ..... FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Meptyldinocap, Hydrocarbure aromatique)
- 14.3 Classe ..... 3
- 14.4 Groupe d'emballage ..... III
- 14.5 Dangers pour l'environnement ..... Meptyldinocap
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur ..... No EMS: F-E, S-E

- 14.7 Transport en vrac selon l'annexe I ou II de MARPOL 73/78 et le code IBC ou IGC  
Consult IMO regulations before transporting ocean bulk

**Réglementation pour le transport aérien (IATA/ OACI)**

- 14.1 Numéro ONU ..... UN 1993
- 14.2 Nom d'expédition des Nations unies ..... Flammable liquid, n.o.s. (Meptyldinocap, Hydrocarbure aromatique)
- 14.3 Classe ..... 3
- 14.4 Groupe d'emballage ..... III
- 14.5 Dangers pour l'environnement ..... Sans objet
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur ..... Pas de données disponibles.

Ces renseignements n'ont pas pour but de vous faire part de toutes les réglementations spécifiques ou des exigences/informations opérationnelles concernant ce produit. Les classifications du transport peuvent varier en fonction du volume du conteneur et peuvent être influencées par des variations de réglementations d'une région ou d'un pays. Des informations additionnelles sur le système de transport peuvent être obtenues via des représentants autorisés ou le service clientèle. Il incombe à l'organisme chargé du transport de suivre toutes les lois applicables, les règles et réglementations relatives au transport de ce produit.

**SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Règlement REACH (CE) n° 1907/2006**

Ce produit ne contient que des composants qui ont été soit pré-enregistrés, enregistrés, exemptés des obligations d'enregistrement, considérés comme étant enregistrés soit sujets à l'enregistrement conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH). Les indications susmentionnées sur le statut d'enregistrement dans REACH sont fournies en toute bonne foi et sont supposées exactes à compter de la date ci-dessus. Cependant aucune garantie, ni expresse ni tacite, est assurée. C'est donc de la responsabilité de l'utilisateur/consommateur de s'assurer que le statut réglementaire du produit est correct et bien compris.

**Nomenclature des installations classées (Loi 76/663 modifiée)**

1172 Stockage et emploi de substances ou préparations dangereuses pour l'environnement, très toxiques - A -

**Maladies Professionnelles (R-461-3, France):**

**Fiche de données de sécurité conformément à la réglementation (EU) No 453/2010**  
**CAZOTHANE** **Date de révision : 20.12.2017**

Tableau:

84  
(Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau).)

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'homologation indiquées sur l'étiquette du produit.

**SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

**Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H312 Nocif par contact cutané.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H332 Nocif par inhalation.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H351 Susceptible de provoquer le cancer.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3**

R10 Inflammable.  
R20 Nocif par inhalation.  
R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.  
R21 Nocif par contact avec la peau.  
R22 Nocif en cas d'ingestion.  
R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.  
R38 Irritant pour la peau.  
R40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.  
R41 Risque de lésions oculaires graves.  
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
R53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.  
R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**La classification et la procédure utilisée pour dériver la classification des mélanges conformément au règlement (CE) no 1272/2008**

Flam. Liq. - 3 - H226 - Sur la base de données d'essai.  
Acute Tox. - 4 - H302 - Sur la base de données d'essai.  
Acute Tox. - 4 - H332 - Méthode de calcul  
Eye Irrit. - 2 - H319 - Sur la base de données d'essai.  
Skin Sens. - 1 - H317 - Sur la base de données d'essai.  
STOT SE - 3 - H336 - Méthode de calcul  
Aquatic Acute - 1 - H400 - Sur la base de données d'essai.  
Aquatic Chronic - 1 - H410 - Méthode de calcul

**Légende**

**Fiche de données de sécurité conformément à la réglementation (EU) No 453/2010**  
**CAZOTHANE**

**Date de révision : 20.12.2017**

91/322/ECC	Directive 91/322/CEE de la Commission relative à la fixation de valeurs limites de caractère indicatif.
ACGIH	USA.ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
FR VLE	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
SKIN	Absorbé par la peau
TWA	8 heures, moyenne pondérée dans le temps
VME	Valeur limite de moyenne d'exposition

**Sources et références des informations**

Cette FDS est préparée par les Services de Réglementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

On recommande vivement à chacun de ses clients ou destinataires de cette fiche signalétique de la lire attentivement et de consulter, si nécessaire ou approprié, des experts dans le domaine afin de prendre connaissance de l'information contenue dans cette fiche et de tous les dangers associés à ce produit, et de bien les comprendre. L'information donnée est fournie de bonne foi et nous croyons qu'elle est exacte à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-haut.

Cependant, aucune garantie n'est offerte, qu'elle soit explicite ou implicite. Les prescriptions réglementaires sont susceptibles d'être modifiées et peuvent différer selon l'endroit. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à la législation en vigueur. Les informations présentées ici concernent uniquement le produit tel qu'il est expédié. Les conditions d'utilisation du produit n'étant pas sous le contrôle du fabricant, c'est le devoir de l'acheteur/utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à l'utilisation sûre de ce produit. En raison de la prolifération de sources d'information telles que des fiches signalétiques propres à un fabricant, nous ne sommes pas responsable et ne pouvons être tenus pour responsable des fiches obtenues de sources extérieures à notre entreprise. Si vous avez en votre possession une telle fiche, ou si vous craignez que votre fiche soit périmée, veuillez nous contacter afin d'obtenir la version la plus récente.